

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mars 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE NOMINATION D'UN OBSERVATEUR OFFICIEL AU PROCÈS D'ANATOLY SHCHARANSKY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, étant donné que le 8 février dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion au sujet de M. Anatoly Shcharansky et que d'après certains nouveaux renseignements, le procès de M. Shcharansky pour trahison pourrait débiter sous peu, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que le gouvernement canadien demande au gouvernement soviétique la permission de nommer un observateur officiel au procès d'Anatoly Shcharansky qui est inculpé de trahison, afin que, dans le monde entier, les personnes qui s'en soucient puissent être assurées que justice sera rendue dans cette très importante affaire qui concerne les droits de la personne; et qu'en outre, le gouvernement canadien réitère son offre d'accorder immédiatement à M. Shcharansky le statut d'immigrant reçu.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit débattue, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme la Chambre accorde son consentement unanime, lui plaît-il d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OPPORTUNITÉ DE LA MULTIPLICATION DES PROGRAMMES CRÉATEURS D'EMPLOI POUR DIMINUER LES VERSEMENTS DE PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion qui suscitera, je l'espère, le même esprit d'entente et de sagesse.

Des voix: Non.

M. Broadbent: Étant donné que Statistique Canada vient de publier, il y a à peine deux heures, des chiffres selon lesquels les prestations d'assurance-chômage versées en 1977 ont atteint presque 4 milliards de dollars, soit une augmentation de 16 p. 100 sur l'année dernière, et que selon les prévisions du gouvernement et d'organismes privés ces prestations atteindront les 4 milliards et demi cette année, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre affirme qu'il vaut mieux payer les gens pour travailler que de les payer à ne rien faire et qu'en conséquence, elle exhorte le gouvernement à instituer des programmes de création d'emplois, afin de réduire le montant des prestations d'assurance-chômage en 1978.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON RECOMMANDE D'ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE RÉFORMER LE SYSTÈME MONÉTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la situation critique dans laquelle est plongée l'économie du pays, étant donné que cette situation existe en grande partie à cause du manque de contrôle social du crédit, et étant donné que les hautes institutions financières ont failli lamentablement à la tâche de conserver et même de faire progresser une économie saine et stable, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que le ministre des Finances (M. Chrétien) étudie sérieusement la possibilité de réformer notre système monétaire, particulièrement en ce qui a trait au contrôle des émissions de crédit.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.